



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Réf : CCAS23_53

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12

Présents : 8
Pouvoirs : 2
Absents : 2

Date de la convocation : 28 septembre
2023

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN,
Dominique CHALLOT, Mireille BARREAULT, Didier
RENAUD, Corinne JARASSIER, Vincent BAUDOUX,
Monique GIL.

POUVOIRS :
Monique GOHIER représentée par C MICHAUD
Roselyne NAVEAU représentée par L BARBOTTIN

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Bruno MASSONNEAU.

DÉLIBÉRATION N°53

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2- BP 2023 – FORFAIT SOINS

Il est rappelé aux membres du conseil d'administration que le budget 2023 du Forfait Soins a été approuvé le 6 avril 2023.

Il est nécessaire d'augmenter le **chapitre 12 – Dépenses afférentes au personnel** du budget Forfait soins pour l'année budgétaire 2023.

Il est proposé d'effectuer la décision modificative suivante sur le budget du Forfait Soins :

FORFAIT SOINS		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
	Article	Montant
Chapitre 12 – Dépenses afférentes au personnel	64111	20 000,00 €
	Total	20 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	Article	Montant
Chapitre 018 – Autres produits relatifs à l'exploitation	706	20 000,00 €
	Total	20 000,00 €

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- approuve la décision modificative n°2 ci-dessus sur le budget 2023 du Forfait soins ;
- charge Monsieur le Président des démarches nécessaires.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

12 OCT. 2023

